
PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 8 JUIN 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 8 juin 2023*

Aujourd'hui, à quinze heures quinze, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 202 Loi concernant la Ville de Saint-Jérôme

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.